



Commune de Thiézac
COMPTE ADMINISTRATIF 2020

NOTE DE PRÉSENTATION
SYNTHÉTIQUE

1. Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2020 du budget principal de la commune qui retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes émis en 2020.

2. La section de fonctionnement

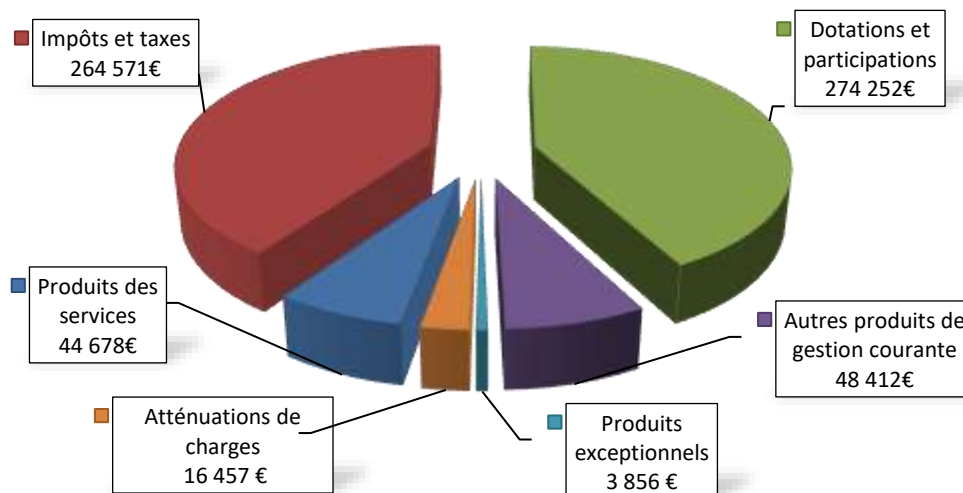
L'année 2020 a généré un excédent de fonctionnement de 220 039,24 € (excédent reporté de 93 274,41 €).

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux :

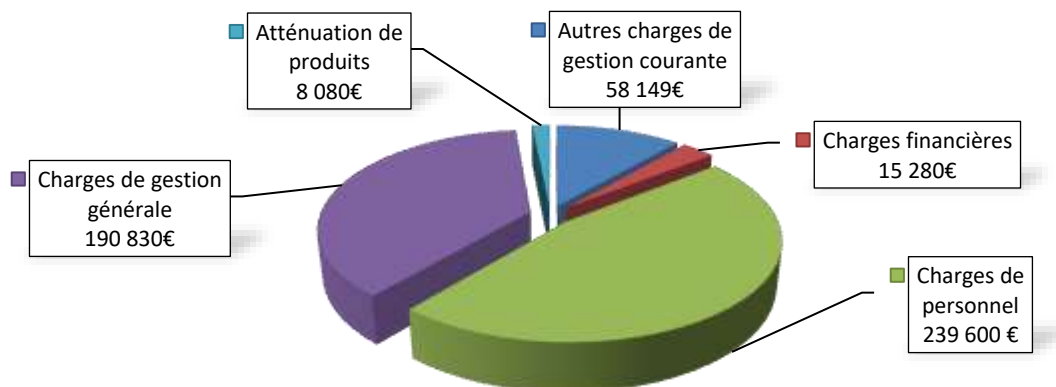
- **Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, loyers, cimetière...), aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat. Les recettes de fonctionnement ont représentées 652 244,91 € en 2020

Principales recettes de fonctionnement par chapitre



- **Les dépenses de fonctionnement** comprennent la gestion des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel communal, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations allouées aux organismes publics et les intérêts des emprunts. Les dépenses de fonctionnement ont représenté 525 480,08 € en 2020

Principales dépenses de fonctionnement par chapitre



b) La fiscalité

Les produits de la fiscalité locale sont les suivants en 2020 :

- Concernant la fiscalité ménage (taxe d'habitation, foncier bâti et non-bâti) : 251 180 €

c) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 230 414 € :

- Dotation forfaitaire : 179 762 €
- Dotation de solidarité rurale : 37 089 €
- Dotation nationale de péréquation : 17 905 €
- Dotation aux élus locaux : 3 033 €

3. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues (Région, Département...) en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Les principales dépenses et recettes réalisées en 2020

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Résultat reporté	70 610,24 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	99 461,29 €
Remboursement d'emprunts	68 358,48 €	Subventions PPR	8 927,00 €
Eclairage public	5 588,51 €	Subventions Gîte de Lafon	6 450,00 €
Matériel et travaux divers	3 457,97 €	Subventions travaux voirie	41 837,89 €
Accessibilité et PAVEP	1 301,64 €	Cautions logements	150,00 €
Voirie	148 738,80 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	11 365,91 €
Opérations d'ordre	649,00 €		
TOTAL général	298 704,64 €	TOTAL général	168 192,09 €

c) Les subventions d'investissement perçues :

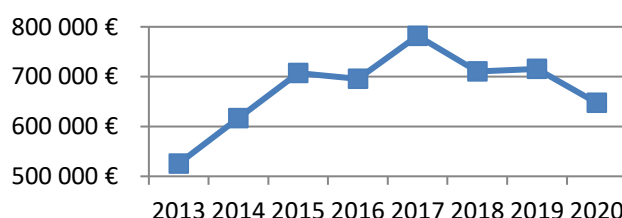
- De l'Etat :
 - Voirie - DETR : 6 328,50 €
- Du département :
 - PPR : 8 927 €
 - Voirie : 35 509,39 €

4. Etat de la dette

a) Etat de la dette

Le capital restant dû au 31 décembre 2020 s'élève à 647 667,20 €

Evolution du capital restant dû



b) Niveau de l'endettement

Un endettement en baisse sur l'exercice. 647 667,20 € d'encours au 31/12/2020 répartis sur 9 emprunts soit 1053 € / habitant.

5. Niveau des taux d'imposition

Pas d'augmentation des taux votée en 2020 :

- Taxe d'habitation : 12,05 %
- Taxe foncière (bâti) : 19,28 %
- Taxe foncière (non bâti) : 78,10 %

PREFECTURE DU CANTAL
Date de réception de l'AR: 26/04/2021
015-211502364-20210426-AR_2021_038-BF

6. Annexe

Les comptes administratifs de la commune restent déposés à la mairie où ils sont mis sur place à la disposition du public. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents.

Fait à Thiézac, le 22 avril 2021.
Le Maire, Philippe MOURGUES.

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Ph Mourgues', written over a horizontal line. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp is red and contains the text 'MAIRE DE THIEZAC' at the top and '(Cantal)' at the bottom. In the center of the stamp is a red emblem depicting a castle or a similar architectural structure.